

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2019

L'an deux-mille-dix-neuf, le treize du mois de juin à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de LA MOTTE SAINT MARTIN, sous la présidence de Mr Franck GONNORD, Maire.

Le Président procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Présents :

Franck GONNORD, Maire, Gérard ROBERT, Christian DUHAUT, adjoints au Maire, Delphine TEXIER, Olivier CLOT, Marion ROBERT, Roger MOREL, conseillers municipaux.

Excusés représentés :

Sébastien COUTURIER représenté par Christian DUHAUT, Alain BOUCHÉ représenté par Gérard ROBERT, Pascale BOREL-TRESALLET représentée par Franck GONNORD.

Excusés :

Sylvie MEILLAND-REY, conseillère municipale.

L'assemblée désigne Christian DUHAUT pour assurer les fonctions de secrétaire de la séance.

1 Correctif BP 2019

A) Commune – Affectation du Résultat

Contexte :

- Le résultat de fonctionnement global du budget communal 2018 est de 221 883,66 euros,
 - Dont un excédent sur l'exercice courant 2018 de 111 609,89 euros,
- Nous modifions l'affectation de ce résultat 2018,
 - Pour respecter la règle de couverture du déficit d'investissement 2018,

Proposition :

- Affecter au compte d'investissement R1068 la somme de 30 874,57 €
- Reporter au fonctionnement le reste du résultat, soit : 191 009,09 €
- Annule et remplace la délibération précédente.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

B) Commune – Décision modificative

Contexte :

- Nous ajustons le budget prévisionnel 2019 en fonction de la nouvelle affectation du résultat 2018,
- Nous ajustons le budget prévisionnel 2019 pour équilibrer la section investissement seule,
- Nous ajustons le budget prévisionnel 2019 en fonction des précisions sur les amortissements des investissements.

Proposition :

- Recette fonctionnement – Article 002 : - 30 874,57 €
- Recette investissement – Article 1068 : + 30 874,57 €
- Dépenses de fonctionnement – Article 023 : + 18 627,38 €
- Recette de investissement – Article 021 : +18 627,38 €
- Dépenses de fonctionnement – Article 6811 : - 306,14 €
- Recette investissement - Article 28051 : - 738,47 €
- Recette investissement - Article 28041511 : + 432,34 €
- Dépenses investissement – Article 2184 : - 306,14 €

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

C) Eau – Décision modificative

Contexte :

- Nous ajustons le budget prévisionnel 2019 en fonction des précisions sur les amortissements des investissements.

Proposition :

- Recette fonctionnement - Article 777 : + 433,62 €
- Dépenses investissement - Article 139111 : + 299,84 €
- Dépenses investissement - Article 13913 : + 133,79 €
- Dépenses fonctionnement – Article 6811 : - 10 072,31 €
- Recette investissement - Article 28157 : - 33,47 €
- Recette investissement - Article 281561 : + 27,20 €
- Recette investissement - Article 28031 : - 10 245,44 €
- Recette investissement - Article 281531 : + 179,40 €

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

2 Augmentation temps de travail d'un agent

Contexte :

- Notre agent administratif est seul pour gérer la mairie. Notre agent est également détaché par convention sur le secrétariat du SIARV,
- Notre agent est donc en pratique à temps complet,
- Afin de répondre au besoin de la mairie et du SIARV nous devons augmenter son temps de travail en conséquence,
- Suite à un entretien, notre agent est d'accord avec cette décision.

Proposition :

- Le CDG nous demande une délibération de principe pour acter le changement au 1er juillet 2019,
- Augmenter le temps de travail de notre agent, soit :
 - x 1607 heures (35 heures hebdomadaire) au lieu de 1285,60 heures (28 heures hebdomadaires) à compter du 1er juillet 2019.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

3 Horaires et Tarifs piscine été 2019

Contexte :

- Pour la saison d'été, nous devons gérer les emplois des maîtres nageurs, les horaires d'ouvertures et les tarifs pour la saison 2018.

Proposition :

- Période d'ouvertures :
 - x Le week-end du 22 et 23 juin 2019,
 - x Puis du 26 juin 1er septembre 2019.
- Horaires : ouverture tous les jours de 13h30 à 19h00 (sortie des bassins 18h45).
- Maîtres nageurs : nous recrutons la même société que la saison dernière.
- Tarifs :
 - x 1 entrée = 3 €,
 - x 1 carnet de 10 entrées Adulte = 25 €,
 - x 1 carnet de 10 entrées Jeune (5 à 15 ans) = 15 €, pour les jeunes habitants sur la commune (résidence principale),
 - x 1 carnet de 10 entrées Jeune (5 à 11 ans) = 15 €, et pour les jeunes de Monteynard (liste école

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

primaire fournie par la mairie de Monteynard),

- x 1 entrée tarif réduit à partir de 17h = 2 €,
- x Entrée GRATUITE pour les enfants de MOINS de 5 ANS.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

4 Emploi saisonnier pour la piscine

Contexte :

- Chaque année, la commune met à disposition de l'association gérant la piscine du personnel pour la tenue de la caisse ou pour une aide à la tenue de la buvette. Suivant les années et la fréquentation, le besoin en personnel est variable,
- D'autres part, la commune emploie directement les maîtres nageurs.

Proposition :

- De mettre à disposition de l'association AGPLA du personnel communal à hauteur de 1 équivalent temps plein maximum,
- De recruter les maîtres nageurs pour la période d'ouverture piscine et d'ouvrir les postes correspondants.
- Les postes de maîtres nageurs correspondent à :
 - x éducateur des activités physiques et sportives,
 - x catégorie B, Échelle B1, échelon 8.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

5 Emploi saisonnier pour la saison d'été 2019

A) Emploi Jeune

Contexte :

- Cette année, les élus souhaitent proposer des emplois d'été aux jeunes âgés de 16 à 18 ans et habitants sur la commune,
- Ces jeunes gens seront présents en renfort des agents du service technique pour l'entretien des espaces verts la commune et le nettoyage de la piscine.

Proposition :

- De mettre à disposition des agents du services techniques 1 jeune par semaine durant les mois de juillet et août.
- Le nombre de contrat et la durée de chacun dépendra du nombre de demandes reçues en mairie.
- Les postes correspondent à :
 - x Adjoint technique territorial,
 - x catégorie C, Échelle C1, échelon 1.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

B) Emploi de remplacement

Contexte :

- Un emploi de remplacement est nécessaire pour la garderie matin et soir pour 2 semaines au mois de juin et juillet, l'agent assurant cette fonction étant occupé à la piscine.

Proposition :

- Recruter un agent en CDD pour ce remplacement
- Le poste correspond à :
 - x Adjoint technique territorial,
 - x catégorie C, Échelle C1, échelon 1.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

6 Emploi saisonnier pour les activités vacances

Contexte :

- Pour l'animation des activités vacances, il est nécessaire d'embaucher du personnel saisonnier, en complément du personnel fourni par l'organisateur,
- La fréquentation des activités vacances est estimée entre 12 et 25 enfants.

Proposition :

- Créer autant de postes d'emplois saisonnier que nécessaire pour répondre à ce besoin,
- Le nombre de poste pourvus sera fonction de la fréquentation,
- Ces postes correspondent à :
 - x adjoint d'animation,
 - x catégorie C, échelle C1, échelon 1.
- Autoriser le maire a effectuer l'ensemble des démarches.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

7 Extension réseau Éclairage Public

Contexte :

- Le SEDI finance les travaux d'éclairage public au titre du retour de redevance R2,
- L'aide financière est conditionnée à la cession des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par ces travaux au SEDI,
- Nous prévoyons de prolonger l'éclairage public depuis la Rue de champ Rousset vers la Route du Château,
- Le montant total pour ces travaux est de 22 517,10 € HT,
- Les subventions attendus sont de l'ordre de 70 à 80 %.

Proposition :

- Faire une demande de financement auprès du SEDI pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public,
- Autoriser le Maire à signer la convention de répartition des CEE avec le SEDI et de porter une attention particulière à la performance des équipements installés.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

8 Tarifs Service Périscolaire

A) Tarifs de la cantine pour l'année 2019-2020

Contexte :

- Rappel des tarifs 2018-2019 : 3,85€ - 4,70€ – 5,80€
- Suivant les seuils quotients familiaux : 560 € et 1180 €

Proposition :

- Distinguer la cantine de la garderie sur la pause méridienne, bien que la prestation sera associée sur la facturation,
- Toute personne inscrite à la cantine est inscrite à la garderie de la pause méridienne,
- Réduction 3ème enfant : 50 % en cas de fréquentation de la cantine supérieure à 75 %,
- Tarifs répartis entre cantine et garderie :
 - x 1er seuil (QF de 0 à 280) : 3,85 € = cantine : 2,10 € - garderie : 1,75 €
 - x 2ème seuil (QF de 281 à 620) : 4,70 € = cantine : 2,60 € - garderie : 2,10 €
 - x 3ème seuil (QF de 621 à 1 000) : 5,20 € - cantine : 3,00 € - garderie 2,30 €
 - x 4ème seuil (QF > 1 001) : 5,80 € = cantine : 3,30 € - garderie : 2,50 €

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

B) Tarifs de la garderie pour l'année 2019-2020

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

Contexte :

- Les horaires du temps scolaire pour l'année 2019-2020 restent inchangés, soit :
 - x Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Proposition :

- Horaires du service périscolaire pour l'année 2019-2020, les lundi, mardi, jeudi et vendredi :
 - x Garderie du Matin : de 7h00 à 8h20
 - x Cantine/garderie : de 11h30 à 12h00 / 12h00 à 13h30
 - x Garderie du Soir : de 16h30 à 18h30
- Tarifs garderie Matin :
 - x 1er seuil (QF de 0 à 280) : 1,75 €
 - x 2ème seuil (QF de 281 à 620) : 2,10 €
 - x 3ème seuil (QF de 621 à 1 000) : 2,30 €
 - x 4ème seuil (Qf > 1 001) : 2,50 €
- Tarifs garderie Soir :
 - x 1er seuil (QF de 0 à 280) : 1,95 €
 - x 2ème seuil (QF de 281 à 620) : 2,30 €
 - x 3ème seuil (QF de 621 à 1 000) : 2,50 €
 - x 4ème seuil (Qf > 1 001) : 2,70 €
- Afin de palier aux réservations non respectées sur la garderie, à partir de la rentrée 2019, toute inscription sera facturée.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

9 Aménagement et mise en sécurité de la piscine

Contexte :

- Notre commune dispose d'une espace nautique en extérieur. Cet espace est très prisé par les habitants de la communauté de communes de la Matheysine et les touristes, durant la saison estivale,
- Afin d'attirer toujours plus de monde sur notre beau territoire, nous avons aménagé un espace d'accueil pour les camping-cariste sur le stade jouxtant l'espace nautique ainsi qu'une aire de vidange pour ces mêmes camping-cariste situé au Vivier,
- Cette année, nous souhaitons continuer ce développement en aménageant et équipant notre piscine afin de :
 - x répondre à la demande, et accueillir les gens en toute sécurité et dans les meilleures conditions possible,
 - x offrir à nos employés saisonnier (MNS) une meilleure qualité de vie au travail,
 - x offrir à l'association de gestion de la piscine (AGPLA) une meilleure qualité de vie.
- Dans un premier temps, cela consistera à :
 - x remplacer les bâches du grand bassin,
 - x Installer un chalet sur la plage afin d'y déplacer l'infirmerie actuelle. Les MNS auront de ce fait tout à porter de main pour un intervention rapide en toute sérénité.
- Le Montant des ces travaux est de : 12 356,93 € HT

Proposition :

- Faire des demandes de financement auprès de la région et du département,
- Autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ces travaux.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

10 Rénovation logement communal (ancienne école des filles - 1er étage – La Molière)

Contexte :

- Notre logement communal situé au 1er étage de l'ancienne école des filles – hameau de La Molière nécessite d'importantes rénovations,

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

- Les fenêtres et portes sont d'époque et laissent passer le froid et l'humidité,
- Ceci entraîne une dégradation du logement,
- Nous ne pouvons pas laisser notre locataire ainsi.
- Les travaux consisteront à :
 - x changer l'ensemble des menuiseries de façon à éviter les déperditions de chaleurs et assainir le logement,
 - x réhabiliter le couloir du logement,
 - x rénover la montée d'escalier du logement.
- Le Montant des ces travaux est de : 14 650,39 € HT

Proposition :

- Faire des demandes de financement auprès de la région et du département,
- Autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ces travaux.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

11 Rénovation logement communal – Ancienne école du Mollard – RDC – Le Mollard.

Contexte :

- Notre logement communal situé au rez-de-chaussée de l'ancienne école du Mollard nécessite d'importantes rénovations,
- Les fenêtres et portes sont d'époque et laissent passer le froid et l'humidité, la VMC ne fonctionne plus,
- Le logement est de ce fait trop dégradé pour pouvoir être loué,
- Les travaux consisteront à :
 - x changer la porte d'entrée de façon à éviter les déperditions de chaleur et assainir le logement,
 - x installer une nouvelle VMC,
 - x nettoyer les murs et refaire les peinture de l'ensemble du logement,
 - x rénover intégralement la salle de bain et les WC.
- Le Montant des ces travaux est de : 10 298,00 € HT

Proposition :

- Faire des demandes de financement auprès de la région et du département,
- Autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ces travaux.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

12 Tarifs activités vacances

Contexte :

- Les activités vacances que nous proposons sont un succès,
- Suite à cette réussite et à l'engouement autour de cette offre des habitants des communes alentour souhaitent en faire profiter leurs enfants,
- Nous devons réviser nos tarifs en conséquences.

Proposition :

- Proposition tarifaire pour les habitants de commune :
 - x 100 € la semaine
 - x 25 € / jour (minimum 3 jours)
 - x 5 € la nuitée
- Proposition tarifaire pour les habitants extérieurs :
 - x Les enfants des habitants extérieurs à la commune sont acceptés sous réserve d'une convention avec la commune d'origine, dont la présente délibération autorise le Maire à signer
 - x 140 € la semaine
 - x 35 € / jour (minimum 3 jours)

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

x 5 € la nuitée

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

13 Fin de Séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22h00.

14 Questions diverses

Néant